

Michel Diurne
48 rue des moules
12015 Mici

Tél. 06 07 08 09 10
E-Mail : locataire@maison.fr

Mici, le 29 juin 2025

Michu Isabelle, Pool Mickael
12EC avenue des bois
14580 Furne

Objet : Quittance du mois de juillet 2025

Madame Monsieur,

Adresse de la location :
12EC avenue des bois
14580 Furne

Je soussigné Schrek nathalie propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Michu Isabelle, Pool Mickael la somme de 462,00€, au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/07/25 au 31/07/25 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement :
Loyer : 450,00€
Provision pour charges : 12,00€
Total : 462,00€
Date du paiement : le 05/07/2025

Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur , mes salutations distinguées.

Mr le propriétaire

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Michel Diurne
48 rue des moules
12015 Mici

Tél. 06 07 08 09 10
E-Mail : locataire@maison.fr

Mici, le 29 juin 2025

Runard Pascale,
15E ru des poux
15874 Parne

Objet : Quittance du mois de juillet 2025

Madame ,

Adresse de la location :
15E ru des poux
15874 Parne

Je soussigné Schrek nathalie propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Runard Pascale, la somme de 852,00€, au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/07/25 au 31/07/25 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement :
Loyer : 812,00€
Provision pour charges : 40,00€
Total : 852,00€
Date du paiement : le 05/07/2025

Je vous prie d'agréer, Madame , mes salutations distinguées.

Mr le propriétaire

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Michel Diurne
48 rue des moules
12015 Mici

Tél. 06 07 08 09 10
E-Mail : locataire@maison.fr

Mici, le 29 juin 2025

More Irene, Bunlic Natan
16 bis chemin grand draille
14581 Filer

Objet : Quittance du mois de juillet 2025

Madame Monsieur,

Adresse de la location :
16 bis chemin grand draille
14581 Filer

Je soussigné Schrek nathalie propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de More Irene, Bunlic Natan la somme de 945,10€, au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/07/25 au 31/07/25 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement :
Loyer : 927,90€
Provision pour charges : 17,20€
Total : 945,10€
Date du paiement : le 05/07/2025

Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur , mes salutations distinguées.

Mr le propriétaire

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).